

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

274
DECRET D/2019/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0040/AN
DU 04 SEPTEMBRE 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

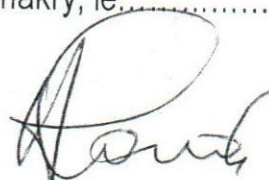
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0040/AN du 04 septembre 2019, portant Loi de Finances Rectificative pour l'année 2019.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

01 OCT 2019
Conakry, le:


Prof. ALPHA CONDE